

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE L'ALLIER



Siège social : Mairie de Moulins Place de l'Hôtel de Ville 03000 MOULINS
Association déclarée à la Préfecture de l'Allier le 23 décembre 1980 sous le N° 2437
J.O. du 7 janvier 1981

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 1er octobre 2016 à TREIGNAT (Allier) – Stand de tir

I. APPEL DES CLUBS - VERIFICATION DES POUVOIRS - DESIGNATION DES ASSESSEURS

N° Club	CLUB	Nombre de voix	représentation
03 03 001	TS VAUX	1	Non représenté
03 03 002	STAR ST-POURCAIN	4	Pouvoirs Bernard Delorme
03 03 003	AST TREIGNAT	5	Le Président JP Chaulier
03 03 004	STA CUSSET	5	Le Président J Brulet
03 03 006	CSLG MONTLUCON	3	Non représenté
03 03 095	RPNA COMMENTRY	4	Le Président M Legallois
03 03 143	STS MONTLUCON	4	Le Président P D'Aietti
03 03 144	ASTA MOULINS	7	Le Président B Delorme
03 03 145	ST BOURBON L'ARCHAMBAULT	2	Non représenté
03 03 170	RC DOMERAT	4	Pouvoirs Pierre Bessière
03 03 252	TS VICHY	7	Le Président A Asnar
	Total des voix	46	

Clubs présents ou représentés : 8 sur 11
soit un total de 40 voix sur 46

Le quorum du quart des membres et des voix est donc largement atteint.

Sont désignés comme assesseurs : Dominique LEGALLOIS – Patrick d'AIETTI

Sont désignés comme scrutateurs : Bruno BEZANCON – Didier BRUN

II. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président du Comité Départemental Bernard DELORME ouvre la séance à 15 heures en présentant les excuses de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du Conseil Départemental de l'Allier et du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Allier. Il remercie toutes les personnes présentes pour leur participation aux travaux de cette assemblée.

III. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 OCTOBRE 2015

Le Président demande aux membres de l'Assemblée si les termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 octobre 2015 appellent des remarques particulières. Aucune observation n'est faite.

Approbation du procès-verbal

Personne ne demande le vote à bulletins secrets

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 40

POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

IV. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le Président donne lecture de son rapport moral (annexe) pour l'exercice 2015-2016. Celui-ci n'appelle aucune question des membres présents. Le rapport est donc soumis au vote de l'Assemblée.

Approbation du rapport moral du Président

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 40

POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le rapport moral du Président est adopté à l'unanimité.

V. RAPPORT FINANCIER - RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES

En l'absence du trésorier Pierre BORG, le président donne lecture du compte-rendu financier de l'exercice (annexe) et commente les différents documents financiers présentés à l'Assemblée. Puis la parole est donnée au contrôleur aux comptes Bruno BEZANCON qui fait état de son rapport. Il demande ensuite à l'Assemblée de donner quitus au Trésorier pour sa saine gestion.

Approbation du rapport financier et des comptes de l'année écoulée (2015-2016)

Personne ne demande le vote à bulletins secrets

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 40

POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le rapport financier et les comptes de l'exercice écoulé (2015-2016) sont approuvés à l'unanimité.

VI. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président propose d'affecter le résultat de l'exercice au compte de « report à Nouveau ».

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 40

POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

VII. ELECTION DU COMITE DIRECTEUR

Le Président présente les candidats et rappelle la procédure de vote. Les résultats du 1er tour de scrutin sont donnés par Pierre BESSIERE. Le nombre total des voix étant de 40, la majorité absolue est de 21 voix. Sont élus les 9 candidats suivants :

Nom Prénom	Nbre voix	Election
ASNAR Alfred	36	élu
BESSIERE Pierre	40	élu
BRAUN Louis	40	élu
BRULET Jacques	40	élu
CHAULIER Jean-Pierre	40	élu
CHEMINET Monique	40	élue
GUILLOT Daniel	40	élu
HEBINGER Francis	40	élu
LACQUEMENT Gérard	40	élu

Les neuf postes étant pourvus, le scrutin est déclaré clos.

La séance est suspendue à 15 heures 45' pour permettre au Comité Directeur de proposer un nouveau Président.

La séance reprend à 15 heures 55'.

Monsieur Jean-Pierre CHAULIER est seul candidat.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité des voix de proposer Jean-Pierre CHAULIER aux fonctions de Président du Comité Départemental de TIR de l'Allier devant l'Assemblée Générale.

VIII. ELECTION DU PRESIDENT

Pierre BESSIERE présente la candidature de Jean-Pierre CHAULIER à l'Assemblée Générale. Il est rappelé la procédure de vote pour l'élection du Président qui doit avoir lieu à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 40

POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur Jean-Pierre CHAULIER est élu Président du Comité Départemental de TIR de l'Allier à l'unanimité des voix. Vifs applaudissements.

IX. FORMATION DU BUREAU

Après un tour de table des nouveaux élus, le bureau est ainsi constitué :

- Vice Président : Pierre BESSIERE
- Secrétaire : Daniel GUILLOT, responsable Compétitions et communication
- Trésorier : Louis BRAUN

- Responsable arbitrage : Pierre BESSIERE
- Responsable compétitions et communication : Daniel GUILLOT
- Responsable formation : Jacques BRULET
- Responsable Armes anciennes : Gérard LACQUEMENT
-

X. NOMINATION DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Le Président demande s'il y a des candidats pour les deux postes à pourvoir. Bruno BEZANCON renouvelle sa candidature. Il est seul postulant.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 40

POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Bruno BEZANCON est nommé contrôleur aux comptes pour l'exercice 2016-2017 à l'unanimité.

XI. COTISATION 2016-2017

Le nouveau président propose de maintenir son montant. La cotisation annuelle, uniforme à tous les clubs, restera à 30 €.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 40

POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité. La cotisation annuelle par club est fixée à 30 €.

XI. COTISATION 2017-2018

Le nouveau président propose d'appliquer une cotisation de 5 euros par licenciés comme cela se pratique dans les autres départements de la région depuis de nombreuses années. Les subventions baissent chaque année et il faut donner au comité départemental les moyens de sa politique de développement qui passera par la lutte contre les nuisances sonores et contre la pollution liées à la pratique du tir.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 40

POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité. La cotisation annuelle par tireur est fixée à 5 €.

XII. BUDGET PREVISIONNEL

En l'absence du trésorier, Bernard DELORME commente les prévisions par poste et répond aux différentes questions.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 40

POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le budget prévisionnel 2016-2017 est adopté à l'unanimité.

XIII. SIEGE SOCIAL

Pour des questions pratiques, il est demandé à l'assemblée générale de se prononcer sur le changement de siège social. L'association n'ayant pas de locaux, il est proposé que le siège social s'établisse au domicile du président en exercice. Il sera ainsi modifié automatiquement en cas de changement de président.

Personne ne demande le vote à bulletins secrets.

TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 40

POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Le siège social est transféré au domicile du président en exercice.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

Le Président n'ayant pas reçu de questions écrites propose néanmoins à l'assistance de bien vouloir s'exprimer.

Daniel GUILLOT demande la parole pour présenter la fiche d'informations « club » qui lui permettra de mettre à jour le site internet du comité. Le site a reçu la visite de 23.155 personnes en un an.

Il met en garde les présidents de club sur le contrôle de la validité de la licence des tireurs qui viennent s'inscrire en second club.

Michel LEGALLOIS aborde le sujet des carnets de tir et du stockage des armes de club. Bernard DELORME rappelle les règles à appliquer pour rester dans la légalité.

Le calendrier hiver est modifié pour permettre aux tireurs des départements limitrophes de venir tirer dans l'Allier en cas d'impossibilité dans leur département.

Pour le calendrier du printemps 2017, il conviendra d'attendre les dates des compétitions régionales pour établir celui de notre département. Nous devrions les connaître à l'issue de l'assemblée générale de la Ligue.

Le nouveau président remet ensuite les diplômes et médailles aux champions de l'ALLIER 2016 dans les différentes disciplines et invite l'assistance à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 17 heures 30'.

Le Président,

Jean-Pierre CHAULIER

Le Secrétaire,

Daniel GUILLOT